

RENCONTRE SANTÉ – MAINTIEN DANS L'EMPLOI

CDG13 - 20 SEPTEMBRE 2024

Animée par

Christelle LEMEILLEUR

Responsable Cap emploi 13
Territoire Hors Marseille Est

Thierry ALLEMAND

Directeur Territorial au handicap FIPHFP région PACA
et CORSE



Quel est le point commun entre ces personnalités ?





Beethoven
surdit 



Mimi Maty
nanisme



Gr gory
Lemarchal
mucoviscidose



Kennedy
maladie
d'Adisson



Dominique
Farrugia scl rose
en plaque



Edith Piaf
polyarthrite



Ray Charles non
voyant



Mozart
syndrome
Gilles de la
Tourette



Pascal Duquenne
trisomie 21



Winston
Churchill
b gue



Marie Curie an mie
aplasique (grave
maladie de la moelle
osseuse)



Jessica Alba TOC



Gr gory Cuilleron
atrophie du bras



Charlotte
Valandrey :
VIH

Dans 80% des cas le handicap ne se voit pas



3% des personnes en situation de handicap sont en fauteuil roulant



85% des personnes en situation de handicap l'acquièrent au cours de la vie



BALAYONS QUELQUES IDÉES REÇUES

L'équipe n'est pas prête, ils vont avoir trop de mal à l'intégrer

Avec son handicap, il va être moins performant, c'est sûr... !

Avec lui, ça va être le mur des lamentations tous les jours !



Les 7 types de Handicap



**HANDICAP
MOTEUR**



**MALADIES
INVALIDANTES**



**HANDICAP
PSYCHIQUE**



**HANDICAP
AUDITIF**



**HANDICAP
MENTAL**



**HANDICAP
VISUEL**

Myopie, presbytie,



**HANDICAP
COGNITIF**

➤ **Handicap moteur (45%) :**

Il se caractérise par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres.

L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou irréversible selon son origine.

Exemples : Paralysies, amputations, infirmité motrice cérébrale, myopathie, problématiques dorso lombaire, troubles musculo squelettiques

➤ **Maladie invalidante (20%) :**

Ce sont des maladies qui, de part leurs effets sur l'organisme, peuvent générer un handicap, et évoluer dans le temps.

On peut notamment citer les maladies respiratoires, digestives, ou infectieuses.

Exemples : Epilepsie, sclérose en plaque, diabète, cancer ...

➤ **Handicap sensoriel (12%) :**

Il fait référence aux difficultés liées aux organes sensoriels.

Ainsi, on distingue deux types de handicap sensoriel.

- Le handicap visuel : qui désigne une déficience de la fonction visuelle

Exemples : cécité et malvoyance, achromatopsie...

- Le handicap auditif : qui désigne une perte partielle (malentendant) ou totale de l'audition,

Un handicap qui peut parfois entraîner des troubles de la parole.



➤ **Handicap psychique (13%) :**

Il se définit par l'atteinte d'une pathologie mentale ayant des conséquences sur les aspects émotionnels, affectifs, relationnels... sans pour autant avoir d'incidence sur les fonctions intellectuelles.

Exemples : schizophrénie, maladies bipolaires, syndrome dépressif sévère...

➤ **Handicap mental (7%) :**

Il s'agit d'une déficience des fonctions mentales et intellectuelles qui entraîne des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation conduisant à des problèmes d'expression et de communication. Altération de l'ensemble des fonctions cognitives.

Exemples : Trisomie 21, déficience intellectuelle...

➤ **Handicap cognitif : (2%)**

C'est la conséquence de dysfonctionnement des fonctions cognitives : attention, mémoire, langage, perception et gestes. Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités.

Exemples : troubles DYS (dyslexie, dyspraxie...)



DÉFINITION LÉGALE DU HANDICAP LOI DU 11 FÉVRIER 2005

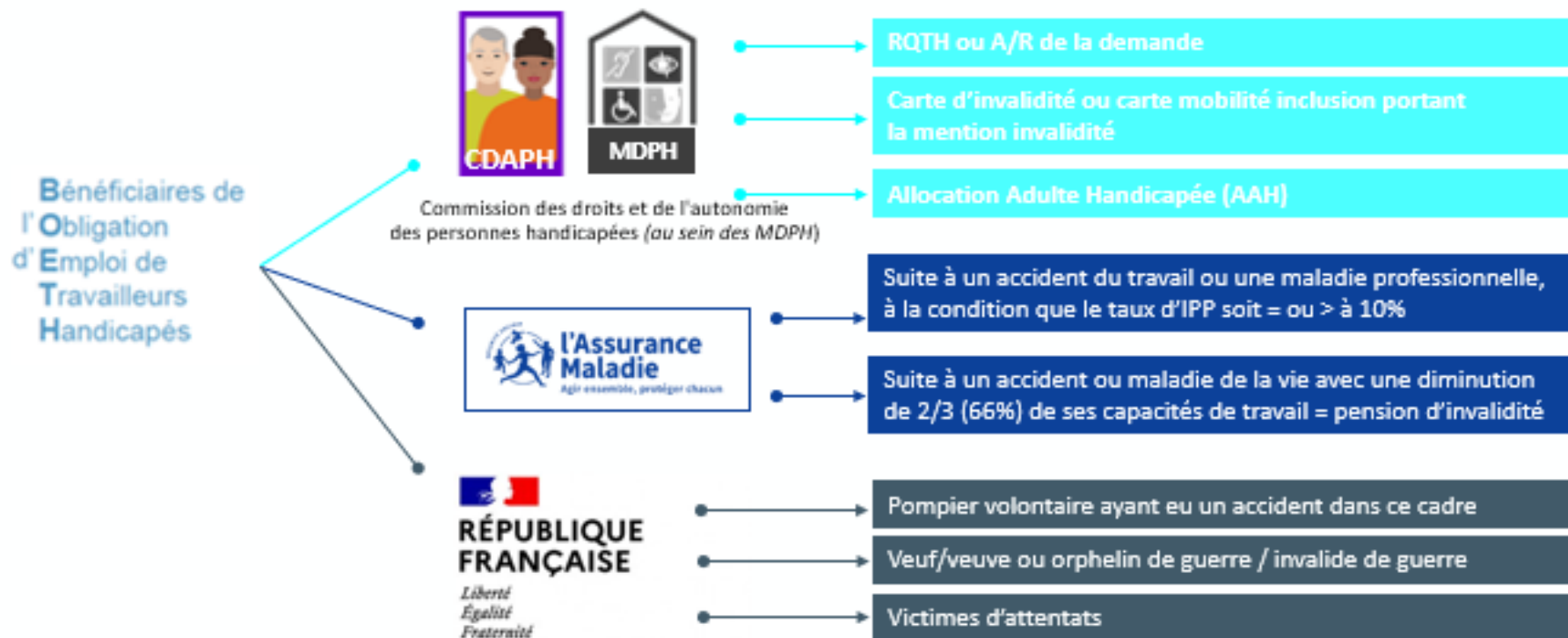
L'article 2 stipule que :

« **constitue un handicap**, au sens de la présente loi, **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société** subie dans son environnement par une personne en raison **d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant** »



LES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI = BOE

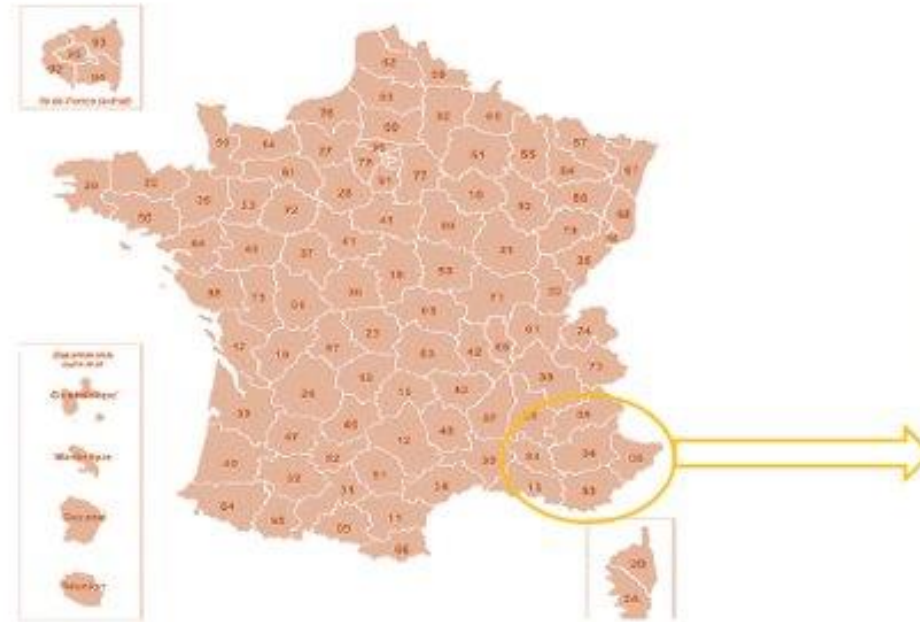
(CODE DU TRAVAIL: ARTICLE L. 5212- 2)



! Loi dite 3DS du 21 février 2022 – pour les mineurs d'au moins 16 ans
Notification de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
Notification de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

} Vaut RQTH

LE RÉSEAU DES CAP EMPLOI EN PACA ET CORSE



98 Cap emploi en France
8 Cap emploi en PACA ET
Corse

Ils sont financés par :



CAP EMPLOI : QUI SOMMES NOUS ?

Pour vos recrutements

→ Aménager les situations
de travail



ZOOM ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Maintien dans l'emploi

La prise en charge d'une situation de maintien dans l'emploi a pour finalité

- *le maintien dans le même poste incluant la mise en place de solutions de compensation*
- *la mobilité vers un autre poste dans le même établissement ou le même groupe*

Maintien en emploi

Permettre à des personnes (salarié, agent, travailleur non-salarié) confrontées à un risque avéré de perte d'emploi du fait de leur état de santé / handicap, de préparer le plus en amont possible leur reconversion professionnelle à l'externe

Evolution professionnelle

Formaliser et valider avec la personne un projet d'évolution professionnelle réaliste et réalisable tenant compte du handicap et des besoins de compensation dès lors que le handicap ou l'état de santé est un élément majeur à prendre en compte et nécessite une expertise emploi/handicap

Le suivi conventionnel

Sécuriser le maintien dans l'emploi par un suivi systématique à 3 mois afin de vérifier la bonne adéquation des compensations mises en œuvre

L'action de veille

Assurer un suivi personnalisé et régulier pour des situations dans lesquelles l'évolution du handicap ou l'organisation du travail pourrait, à court ou moyen terme, avoir un impact sur le maintien en emploi



LES PRÉALABLES À L'INTERVENTION DE CAP EMPLOI

- ✓ Le risque d'inaptitude doit être avéré et constaté par la médecine du travail.
- ✓ Le risque découle d'un problème de santé, d'une aggravation du handicap ou de l'évolution du cadre professionnel.
- ✓ Cap emploi intervient uniquement pour **des situations individuelles**.
- ✓ Cap emploi s'assure de **l'accord de l'employeur, de l'agent et du médecin du travail/ de prévention avant toute intervention**.



PRÉCISIONS POUR LA FONCTION PUBLIQUE

- **Pour le maintien en emploi :** Le Cap emploi **intervient uniquement** après mobilisation de toutes les solutions existantes dans la Fonction publique d'Etat (Conseil en mobilité carrière), la Fonction publique hospitalière (Référént handicap formation) et la fonction publique territoriale (les Centres de gestion). **Si Cap emploi intervient le lien avec l'employeur est maintenu** tout au long de l'accompagnement au maintien en emploi, considérant l'opportunité pour l'agent de bénéficier des aides du FIPHFP qui doivent s'articuler, en relation et sur demande de l'employeur.
- **Pour l'évolution professionnelle :** S'agissant du secteur public, il existe différents dispositifs d'accompagnement à l'évolution professionnelle en direction des personnels de la fonction publique. **Le Cap emploi intervient uniquement après mobilisation de toutes les solutions existantes. Le recours au CEP dans la Fonction publique est mobilisé uniquement dans le cadre d'une mobilité d'un personnel de la fonction publique vers le secteur privé (reconversion professionnelle) ou un agent dont le contrat arriverait à son terme par exemple.**



LE FIPHFP – QUI SOMMES NOUS?



LES BENEFICIAIRES DES AIDES FIPHFP

- Les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Les agents aptes avec restrictions
- Les agents en congé maladie
- Les agents en disponibilité d'office pour raison de santé
- Les volontaires en service civique
- Les apprentis en situation de handicap
- les travailleurs d'ESAT mis à disposition d'une administration



LES AIDES DU FIPHFP

Les différents axes d'intervention

Financer les aides techniques à la compensation du handicap

Financer les aides à l'aménagement du poste de travail

Améliorer les conditions de transport des agents en situation de handicap

Développer l'apprentissage

Former les personnes en situation de handicap

Favoriser l'insertion dans l'emploi

Améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap

Informier, sensibiliser et former les collaborateurs

Renforcer les achats auprès du secteur adapté

Renforcer l'accessibilité numérique

29
FICHES

[Intervenir Catalogues des interventions du FIPHFP](#)



L'AMÉNAGEMENT DE LA SITUATION DE TRAVAIL

Etude de poste

Adaptation du
poste de travail
(sur le lieu de travail
ou en télétravail)

- 1 Fauteuil ergonomique
- 2 Bureau électrique
- 3 Porte-document

*Les aides les plus
demandées*



LES AIDES TECHNIQUES A LA COMPENSATION

Il s'agit des aides techniques à la personne prises en charge par la sécurité sociale:

Prothèses auditives

Fauteuils roulants

Orthèses et autres
prothèses externes

Prolongation du moratoire sur la PCH jusqu'au 31/12/2026



LE RECLASSEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE



Formation dans le cadre de la période de préparation au reclassement (PPR)

Agents reconnus inaptes à leurs fonctions par Conseil Médical

Convention d'un an avec bilan, projet de formation professionnelle et périodes d'immersion inter fonction publique

Le FIPHFP prend en charge les frais de formation dans la limite d'un plafond de 10 000 € pour la durée de la PPR.

La rémunération de l'agent reste à la charge de l'employeur

Le FIPHFP ne rembourse pas les formations financées par un dispositif de droit commun (ex : Congé de formation professionnelle (CFP), Projet de Transition Professionnelle (PTP), ...)



Nous contacter



- [https://www.linkedin.com/in/cheops-paca-corse-870285295?miniProfileUrn=urn%3Ali%3Afs_miniProfile%3AACoAAEdo1pQB8SOm6EMwl-xm_ikrpBLo3caV2GI&lipi=urn%3Ali%3Apage%3Ad_flagship3_search_srp_all%3BvuxylfZcReqw1Kbzir45Lg%3D%](https://www.linkedin.com/in/cheops-paca-corse-870285295?miniProfileUrn=urn%3Ali%3Afs_miniProfile%3AACoAAEdo1pQB8SOm6EMwl-xm_ikrpBLo3caV2GI&lipi=urn%3Ali%3Apage%3Ad_flagship3_search_srp_all%3BvuxylfZcReqw1Kbzir45Lg%3D%3D)



- <https://www.capemploi.info/le-reseau/>

